



REGLEMENT

des courts et des installations

I. COURTS

1. Disponibilité des terrains

La disponibilité des courts 2 et 3 est à la disposition des membres sans réservation du lundi au vendredi jusqu'à 16h00.

La réservation des courts 2 et 3 est obligatoire du lundi au vendredi à partir de 16h00 jusqu'à 22h00 et du samedi au dimanche de 08h00 jusqu'à 22h00 et la réservation du court 1 est obligatoire du lundi au dimanche de 08h00 jusqu'à 22h00. Elle se fait uniquement sur le site du TCG (<https://reservations.tcgrandson.ch>) et maximum 6 jours à l'avance.

2. Restrictions

Les courts sont indisponibles

- a) Lors des entrainements des équipes, des juniors, des stages/camps et manifestations (publiés au Club-House et sur notre site internet).
- b) Lors des rencontres officielles ou amicales organisées par le club (publiés au Club-House et sur notre site internet).
- c) Pour les invités, hors réservations, lors des heures d'affluence.

3. Juniors (6 à 15 ans)

Les juniors ont les mêmes droits d'utilisation des courts que les membres actifs.

4. Brossage des courts

Les courts doivent être brossés après chaque utilisation et 5 min avant la fin de l'heure.

5. Utilisation des courts

- a) Chacun utilise les installations avec fair-play et sportivité.
- b) En cas d'affluence, hors des réservations en ligne, la durée du jeu est limitée à une heure, en simple comme en double.
- c) Hors réservations en ligne, les membres sont tenus d'utiliser le « **Tableau d'utilisation des courts** » comme suit :
 - Indiquer l'heure du début de la partie avant d'entrer sur le terrain.
 - Placer les plaquettes personnelles sous le cadran correspondant.
 - Ne pas oublier de retirer les plaquettes à la fin de la partie.

6. Tenue

Une tenue correcte est exigée (pas de torse nu). Seules les chaussures de sport adéquates sont autorisées sur les courts.

7. Invitations

Chaque membre actif est autorisé à inviter des joueurs extérieurs au club, moyennant finance, à raison de 5 invitations par membre par saison au maximum.

Remplir la feuille « Invités » avant le début de la partie. Le paiement doit s'effectuer à la fin de la partie en versant le montant indiqué dans la boîte prévue à cet effet ou par Twint.

II. ECLAIRAGE

1. Les courts éclairés sont à disposition de tous les membres.
2. Chaque heure de jeu sous éclairage, entière ou entamée, entraîne le paiement de la finance fixée.
3. Les heures d'éclairage doivent être inscrites sur la feuille de contrôle. Le paiement doit s'effectuer à la fin de la partie en versant le montant indiqué dans la boîte prévue à cet effet ou par Twint.
4. L'éclairage est non payant pour les rencontres officielles, les entraînements des équipes et juniors, les camps/stages ainsi que les manifestations.
5. En cas d'avarie, éteignez l'éclairage et avisez rapidement un responsable.

III. CLUB-HOUSE

1. Le Club-House, toutes ses installations et tout son matériel sont à la libre disposition de tous les membres. Toutefois les juniors n'y ont accès qu'accompagnés d'un adulte responsable. L'accès aux locaux annexes est cependant limité aux membres du comité et aux capitaines des équipes.
2. Les boissons doivent être payées dans la caisse aux tarifs indiqués ou par Twint.
3. Chacun aura soin d'utiliser le matériel sans le détériorer. Chacun est tenu à réparer ou à rembourser les dommages occasionnés.
4. **Après chaque utilisation, les verres et la vaisselle seront lavés, essuyés et remis en place. Les bouteilles vides du club seront remisées, et les tables et cendriers nettoyés.**
Les autres déchets sont emportés et aucun aliment périssable n'est laissé dans les armoires et frigos du club.
5. Comme nous n'avons pas de gardien permanent, prenez soin de toutes les installations.
6. Les locaux et la porte d'entrée des courts doivent être fermés à clé par le dernier utilisateur.
7. A votre départ, éteignez les lumières, les chauffages et fermez toutes les fenêtres.
8. Chaque membre peut, à titre privé, réserver et louer le Club-House. Les modalités sont fixées par un règlement ad hoc affiché au Club-House.

IV. VESTIAIRES, DOUCHES ET WC

1. Usez de ces locaux et installation avec soin et propreté.
2. Les objets laissés aux vestiaires sont sous la responsabilité de leur propriétaire.
3. Tout objet laissé aux vestiaires, qui y séjourne plus d'une semaine, sera pris en charge par un responsable et mis à disposition du club après un mois.

V. DISPOSITIONS DIVERSES

Le comité est compétent pour :

1. Fixer l'horaire des entraînements des équipes.
Cependant, les dates des rencontres et les réservations des courts sont annoncées par affichage par les capitaines des équipes (avec l'accord du responsable de la commission technique, membre du comité) au moins une semaine à l'avance.
2. Restreindre ou supprimer l'usage des installations à celles et ceux qui enfreindraient quelque règlement du TCG.
3. Désigner les personnes chargées d'assurer l'exécution du présent règlement.